

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 06/2019

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Goumoens-la-Ville - Parcelles communales à louer

Les agriculteurs intéressés sont priés de prendre note que les parcelles communales ci-dessous seront libres de bail dès le 1^{er} novembre 2019 ; ils voudront bien adresser leur demande par écrit à la Municipalité d'ici au 23 septembre 2019.

122e/64	Praboux	213,60 ares
122d/64	Praboux	71,50 ares
125c/67	Cliette	84,30 ares
125d/67	Cliette	71,80 ares

Rappel concernant les pseudo-entreprises itinérantes

Chaque année durant de la période estivale, des entreprises itinérantes effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux d'entretien aux propriétaires.

On constate alors fréquemment les infractions suivantes :

- Les produits chimiques les plus souvent utilisés (Eau de Javel mélangée à de la soude caustique par exemple) ne sont pas autorisés pour l'usage proposé.
- Les personnes qui proposent leurs services ne sont au bénéfice d'aucune autorisation communale. De plus, elles ne savent pas que l'utilisation de certains produits est interdite par la législation suisse.
- Enfin, les prescriptions élémentaires telles que la récupération des eaux de lavage, leur traitement et leur élimination dans les règles de l'art ne sont pas respectées.

Par conséquent, tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu pour responsable, en tant que commanditaire des travaux.

Toute information à ce sujet peut être communiquée à la Police cantonale vaudoise au **021 644 44 44** ou via le **117**.

Location anciennes tables et chaises

Nous rappelons la possibilité de louer des tables et chaises. Prix de location aux particuliers : Fr. 5.00/table et Fr. 1.00/chaise inclus dans un forfait minimum de Fr. 20.00 par location.

Toute demande doit être adressée au Greffe municipal, uniquement par mail ou courrier, en précisant la quantité souhaitée.

→→→→

Drones : interdictions de survol de périmètres déterminés

La population est priée de prendre note du nouveau cadre légal cantonal entré en vigueur le 15 juillet 2019 s'ajoutant à la législation fédérale en vigueur : www.vd.ch/drones Le document peut être consulté au Greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

Conseil communal

Dans sa séance du 25 juin 2019, le Conseil communal a accepté :

- Le préavis municipal n° 04/2019 relatif aux comptes 2018;
- Le préavis municipal n° 05/2019 relatif aux travaux d'assainissement à effectuer sur l'immeuble sis à la route d'Eclagnens 6 à Goumoens-la-Ville (bâtiment ECA n° 50 pizza des anges et local voirie);
- Le préavis municipal n° 06/2019 relatif au tarif des émoluments en matière de permis temporaires.

La Municipalité